

AIDES AUX MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le 04/01/2022

SLOW

ID : 082-228200010-20211119-CP2021_11_37-DE

Commission Permanente du 19 novembre 2021

BÉNÉFICIAIRES	ENR.	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
Fédération départementale des CUMA	00003567	Mesures environnementales 2021	31 000 €	<p>Le programme de mesures en faveur de l'environnement concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lutte contre le changement climatique par le développement des énergies renouvelables (bois énergie, photovoltaïque, méthanisation...); - la préservation de la biodiversité par le maintien des exploitations agricoles à taille humaine. La mécanisation par le biais des CUMA permet de diversifier les assolements, conforter les filières spécialisées pour éviter la monoculture et développer les équipements d'entretien des éléments naturels (haies, prairies...); - la réduction des gaz à effet de serre et la sobriété en énergies fossiles par le réglage des moteurs (banc d'essai) et la formation à l'écoconduite; - la meilleure gestion et protection de l'eau par le réglage des pulvérisateurs et des distributeurs d'engrais, ainsi que par le développement de pratiques innovantes pour la préservation des sols (GIEE CUMA de Monclar). <p>Ce programme départemental vient en complément d'un programme régional cofinancé par l'Agence de l'eau qui s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</p>
Association Campagnes Vivantes	00003635	Valorisation du patrimoine arboré et paysager dans le territoire	15 000 €	<p>L'association Campagnes Vivantes 82 oeuvre depuis 1992 en faveur de l'arbre champêtre en Tarn-et-Garonne. Son activité se décline en trois axes majeurs : la promotion du patrimoine arboré local, la valorisation de la ressource arborée (bois, branches, broyats) et la plantation et l'entretien de haies champêtres.</p> <p>L'aide du Département vise principalement les actions de conseil et d'animation en faveur de la plantation de haies champêtres, qui revêt un double intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agro-écologique : en limitant l'érosion, les transferts de polluants d'origine agricole dans les cours d'eau grâce à un effet brise vent et en hébergeant la faune auxiliaire; - économique : avec la limitation des coulées de boues suite à des orages et donc des coûts de remise en état des routes et fossés et en entrant dans les MAE (mesures agri environnementales de la PAC). <p>Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'action 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</p>

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le 04/01/2022

ID : 082-228200010-20211119-CP2021_11_37-DE

SLOW

BÉNÉFICIAIRES	ENR.	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
Syndicat de défense du chasselas de Moissac	00003282	Mesures environnementales 2021	14 535 €	<p>Le programme agro-écologique développé par le Syndicat de défense du chasselas de Moissac concerne l'expérimentation et la diffusion de nouvelles pratiques phytosanitaires pour réduire l'usage de pesticides sur les vignes de raisin de table grâce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'animation sur le terrain ainsi que l'élaboration et la diffusion de conseil technique (bulletin adressé à tous les producteurs de raisin de table) ; - au développement de la confusion sexuelle du ver de la grappe, en alternative aux insecticides, - à l'expérimentation in situ de la lutte contre les maladies cryptogamiques par la diffusion d'ondes sonores dans les vignes. <p>Ce programme est cofinancé par l'Agence de l'eau (financement régional) et s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</p>
Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne	ENV02957	Mesures environnementales 2021	140 000 €	<p>Le programme de mesures en faveur de l'environnement mis en place par la Chambre d'agriculture concerne l'ensemble des productions. Il s'articule autour de 5 objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Renforcer la capacité d'adaptation des systèmes d'exploitations en productions végétales autour de l'agroécologie et du changement climatique, 2 – Gestion collective de l'irrigation, innovation et expérimentation, 3 – Accompagner les agriculteurs impliqués dans des approches territoriales visant un usage partagé de l'espace, des ressources et des territoires, 4 - Préserver la qualité de l'eau vis-à-vis de la pollution par les nitrates d'origine agricole 5 – Autonomie fourragère des exploitations (limitation des importations de rations depuis l'étranger et valorisation des ressources locales) et optimisation de la performance des systèmes d'élevage et de polyculture élevage <p>Ce programme, qui concerne l'ensemble des productions, est cofinancé par l'Agence de l'eau, la Région Occitanie, la DRAAF et le CASDAR. Il s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</p>
TOTAUX			200 535 €	